

# ANNEXE – PATINAGE PLUS - DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Lorsque vous sélectionnez cette annexe, toutes les catégories sont automatiquement incluses.

---

## ADMISSIBILITÉ

Les concurrents doivent être des adhérents en [règle de Patinage Canada](#).

Les patineurs peuvent recevoir des cours privés ou semi-privés avec des entraîneurs professionnels ou seulement des cours de groupe patinage plus avec assistant de programme.

Les patineurs **ont le droit de s'inscrire** dans une catégorie supérieure à leur qualification. (Exemple : un athlète ayant réussi l'étape 3 peut s'inscrire dans la catégorie Étape 5)

Le port du casque est obligatoire pour les participants n'ayant pas réussi l'étape 5.

## RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

La [Trousse Technique de Patinage Plus du Québec](#) doit être consultée pour chaque événement afin de connaître les circuits imposés.

### SYSTÈME D'ÉVALUATION

- Le système de **Norme de Performance**.

## PATINEURS EN SIMPLE

✓ FILLES

✓ GARÇONS

- **RELÈVE**

Étape : Aucune restriction  
Âge : Être âgé(e) de moins de 7 ans le 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.

- **ETAPE 5**

Étape : Avoir réussi l'étape 5, mais pas plus.  
Âge : Aucune limite d'âge

**ETAPE 4**

Étape : Avoir réussi l'étape 4, mais pas plus.  
Âge : Aucune limite d'âge